

### **Interpellation de Mme Delvoye : Bornes électriques.- Serons-nous bientôt complètement bornés ?**

**Mme Delvoye** rappelle qu'en décembre 2013, le Conseil a approuvé une convention avec Sibelga qui stipulait que les parois extérieures des armoires de Sibelga situées sur la voie publique pourraient être utilisées à des fins artistiques par la commune ou par des tiers avec lesquels la commune aurait établi une convention à cette fin. Le choix du projet artistique était laissé à l'entière appréciation de la commune et Sibelga octroyait gratuitement la mise à disposition de ses armoires. Depuis lors, plusieurs bornes électriques ont été décorées, repeintes, souvent avec beaucoup de bonheur. Deux années s'étant écoulées depuis le lancement de ce projet, Mme Delvoye aimerait obtenir des informations complémentaires. Combien de bornes ont été décorées depuis la signature de cette convention ? Qui choisit les artistes autorisés à peindre les boîtes ? Travaillent-ils seuls ou en groupe ? La commune est-elle parfois ou souvent contactée par des artistes qui souhaiteraient participer à ce projet ? Sont-ils rémunérés ? Y a-t-il une suite logique dans le choix des bornes mises à disposition ? Le Collège a-t-il été contacté par d'autres communes qui souhaiteraient mettre en place un projet similaire ? Ce projet a-t-il eu un impact sur les tags retrouvés régulièrement sur ces bornes ou sur d'autres supports ? D'autres opérateurs, comme par exemple Proximus, sont-ils aujourd'hui davantage enclins à signer le même type de convention ?

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** répond que 121 bornes ont déjà été décorées par des artistes, vu que les 13 bornes du Centre des arts décoratifs (C.A.D.) se sont ajoutées aux 108 bornes initiales. Les artistes qui se manifestent passent au service de la Propreté et doivent obtenir une autorisation du Collège car, vu qu'ils peuvent être interpellés par la police, il est important qu'ils puissent disposer d'un document indiquant qu'ils ont le droit de décorer ou de taguer des bornes. Une distinction est établie par ce biais entre les tagueurs autorisés à pratiquer leur art et les tagueurs nettement moins professionnels.

Les adeptes de cette activité travaillent aussi bien seuls qu'en groupe : certains individus isolés ont désiré travailler sur des bornes situées près de chez eux alors que le collectif Propaganza en a décoré une quarantaine sur le territoire communal.

Certains artistes ont réalisé tout un parcours. C'est notamment le cas de Benjamin De Backer, exerçant son activité artistique sous le pseudonyme de "Ben Didi", dont le parcours peut être suivi de l'Observatoire à l'avenue Messidor en passant tour à tour par l'avenue De Fré, la rue du Postillon, l'avenue Brugmann et le Dieweg. Le collectif Propaganza travaille davantage par zones. Il s'est notamment consacré à une partie du Homborch, dont il va poursuivre la décoration. À l'occasion de "Homborch en fête", ce groupe a aménagé les alentours de la place de Saint-Job, sans bénéficier d'une rémunération de la part de la commune, qui a néanmoins payé le matériel. Il faut savoir qu'une borne requiert en général entre 4 et 5 bombes de peinture et que le prix moyen d'une bombe varie entre 5 et 9 euros, les peintures dorées et argentées s'avérant quant à elles plus onéreuses.

Pour ce qui relève des contacts éventuels avec d'autres communes, Mme l'Echevin Gol-Lescot précise que les communes de Jette et Ganshoren ont signalé les problèmes de taggage incessant de bornes à Sibelga, qui leur a recommandé de suivre l'exemple d'Uccle. Certaines administrations communales ont demandé des renseignements sur l'accord conclu par Uccle avec les artistes. Outre la convention avec Sibelga, la commune d'Uccle a établi un accord avec chaque artiste afin que l'autorisation nécessaire leur soit délivrée et que les dispositions en matière de droits d'auteur soient respectées, puisqu'il est question d'une libération des droits d'auteur pour toute utilisation non-commerciale. Depuis deux ans, la commune a été confrontée à seulement deux cas problématiques : le premier concernait une borne taguée et le second, une borne qui, manifestement, a été peinte par les habitants. Mme l'Echevin Gol-Lescot signale que la borne taguée a été repeinte par Benjamin De Backer. De plus, dès qu'une borne est peinte par un artiste en contact avec l'administration, celui-ci prévient les services communaux, qui se chargent d'enduire l'œuvre de produits anti-tags, afin de permettre un nettoyage plus aisé des tags éventuels. Quant à savoir si d'autres

seraient prêts à laisser la commune disposer de leurs bornes, les lettres écrites par l'administration aux intéressés sont demeurées jusqu'à présent sans réponse. Le responsable de Proximus, qui viendra se présenter le 6 mai prochain, de même que le représentant de Voo recevront le dossier consacré à cette problématique qui a été constitué par l'administration, les armoires installées parfois par ces organismes étant susceptibles d'inspirer la créativité des artistes. La compagnie Sibelga a demandé d'être tenue au courant des décorations, étant donné qu'elle les utilise dans sa publicité.

**M. Hublet** a lu récemment dans un quotidien qu'Ostende encourage la création de fresques murales. Le Collège envisage-t-il également de décorer de façon similaire les murs de la commune ?

**M. le Président** confirme que le développement éventuel du "street art" à Uccle est évoqué de temps à autre au sein du Collège.

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** signale l'existence d'un projet relatif à l'installation de bâches réalisées par des artistes sur des pignons de maisons lors de travaux. Mais il s'agit là d'une matière qui relève plutôt des services de M. l'Echevin Biermann. Il est aussi question de décorer la porte du dépôt communal sis rue des Balkans. Le réaménagement des deux tunnels de la gare de Calevoet, qui vient d'être achevé, a donné lieu à une superbe réalisation : la S.N.C.B. a tout retapé et repeint en blanc et, grâce à une aide financière de la commune, le collectif Propaganza a décoré les deux tunnels, celui relevant de la S.N.C.B. sur un thème aquatique et celui relevant de la commune sur un thème verdurant.

**M. le Président** confirme que le Collège va s'investir encore davantage dans le combat contre les tags tout en encourageant le street art chaque fois que ce sera possible, car les productions relevant de cette discipline sont d'une qualité nettement meilleure, comme l'attestent les tunnels de la gare de Calevoet évoqués par Mme l'Echevin Gol-Lescot.

**M. Desmet** se réjouit du travail réalisé dans les tunnels. Il s'inquiète cependant de ne pas avoir repéré un budget consacré à l'achat de peinture ou au dédommagement des artistes. Peut-être la commune n'a-t-elle rien déboursé dans ce cas.

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** répond que ces éléments sont inclus dans le budget propreté, car la convention conclue avec l'Agence Bruxelles-Propreté (A.B.P.) prévoit un montant pour les achats de couleurs.

**M. Desmet** souhaite que le montant de ces interventions soit communiqué par mail.

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** précise qu'il n'y a pas eu d'achat de couleurs pour les tunnels de la gare de Calevoet. En effet, lorsqu'il s'agit de simples bornes décorées assez rapidement, on peut se limiter à un achat de couleurs, alors qu'ici, on a affaire à une commande auprès d'artistes en vue de la réalisation d'une authentique fresque murale impliquant une recherche thématique structurée.